

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-59

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance relative à la réécriture des règles de construction et à la recodification du Livre 1^{er} du code de la construction et de l'habitat (Ordonnance ESSOC II) ;

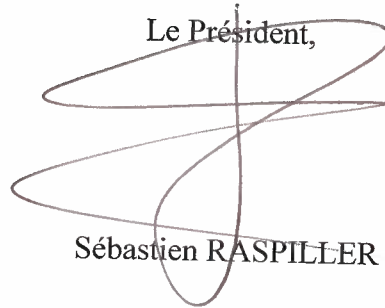
En ayant délibéré lors de sa séance du 19 septembre 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé

Fait le 19 septembre 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned over the name Sébastien RASPILLER.

Sébastien RASPILLER